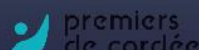




Championnats inter-départementaux De Gymnastique Aérobic Dimanche 27 Janvier 2019

Espace Atlantis Sport
24 rue Victor Basch
91300 Massy

Entrée Payante: 3€
Gratuit pour les licenciés et les
enfants de moins de 12 ans



ADRESSE



GYMNASSE ATLANTIS SPORT

24 Rue Victor Basch

91300

MASSY

ACCES

En transport en commun:

Descendre a **MASSY-PALAISEAU** Coté **RER B**

Puis :

- **15 min de marche** sur av Carnot puis rue Victor Basch
- ou prendre **bus 399**, direction Juvisy, Arrêt **La Tuilerie**

En Voiture :



- Parking CORA
Av de l'Europe  10 min
- Parking mairie
Rue division Leclerc  5-10 min
- Parking Poterne
Rue des Migneaux  10-15 min
- Quelques places
Av Carnot 5 min
- *Rue division Leclerc*  10-15 min

INFORMATIONS

BONS DE SOUTIEN

Merci bien vouloir informer les parents et accompagnateurs des gymnastes des conditions d'entrée à la salle de compétition :

- Les bons de soutiens servent avant tout à aider financièrement les clubs organisateurs afin d'alléger leurs contraintes logistiques et matérielles.
- Tarifs des bons de soutien : **Compétitions régionales : 3,00 € - Gratuit pour les licenciés et les moins de 12 ans.**

Merci de leur indiquer que le club organisateur ne fait qu'appliquer les directives régionales afin que les bénévoles gérant les entrées ne soient pas invectivés injustement.

ENGAGEMENTS – REGLEMENT ET EXTRANET FEDERAL

Le paiement des engagements devra être effectué impérativement 10 jours avant la date de la compétition, soit par virement bancaire, soit par chèque à l'Ordre du CRIFGYM. Une facture vous sera délivrée après la tenue de l'évènement.

- Règlement par chèque : à l'ordre du CRIFGYM, 21 avenue Pierre CURIE, 78210 ST CYR L'ECOLE
- Règlement par CB : sur le site du CRIFGYM : www.crif-ffgym.com
- Règlement par virement (*privilégier ce mode de paiement*) :
 - IBAN : FR76 1027 8062 1400 0201 1450 175
 - BIC : CMCIFR2A

FORFAITS – CERTIFICATS MEDICAUX :

POUR DECLARER UN FORFAIT : UNIQUEMENT SUR ENGAGYM

Procéder à la modification des engagements sur l'extranet Fédéral. L'information sera automatiquement répercutée auprès des responsables techniques et administratifs.

Avant le 17 janvier 2019 : Il n'y a pas de certificat médical à envoyer. Aucune amende ne sera appliquée. Le prix de l'engagement sera déduit.

À partir du 17 janvier 2019 : Le délai étant dépassé, une amende pour forfait sera appliquée, sauf envoi par mail ou en pièce jointe lors de la déclaration sur l'Extranet d'un certificat médical. Le prix de l'engagement est dû.

CERTIFICAT MEDICAL

- À fournir en pièce jointe lors de la déclaration sur l'Extranet

ACCES AUX VESTIAIRES ET SALLES D'ÉCHAUFFEMENTS

- Les entraîneurs, les chefs de délégation et les juges ont accès aux aires d'échauffement sur présentation de l'e-licence. Celle-ci devra comporter la photo. Les vestiaires sont réservés exclusivement aux gymnastes et aux entraîneurs. Aucun sac de sport ne sera autorisé en salle d'échauffement. L'association se dégage de toute responsabilité en cas de vol.

MUSIQUES

- Celles-ci devront avoir été téléchargées via DJGYM sur l'Extranet fédéral avant le 20 janvier 2019.
- Merci de **prévoir une clé USB** pour pallier les éventuels problèmes sur place.

Les clubs n'ayant pas fournis leurs musiques dans les temps se verront appliquer une pénalité de -0.50 pts sur le total final de chaque ensemble ou individuel concernés (cf. réglementation nationale).

CONTROLE DES LICENCES :

Le contrôle des licences (avec photo) s'effectuera avant le passage.

L'icône pour télécharger les licences de l'évènement est disponible dans EngaGym en fin de ligne de l'évènement.

Attention à les télécharger avant la compétition, la réception réseau à l'intérieur des gymnases n'est pas toujours disponible.

ECHAUFFEMENTS :

Les échauffements sont contrôlés et minutés. Merci de respecter les temps prévus dans les différents points d'échauffement.